Arrêté A2026-25
portant proclamation des résultats des élections pour le renouvellement des représentants des étudiantes et étudiantes au Conseil d'administration tenu les 15 au 16 octobre 2026

Le directeur de l'IEP de Rennes

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment les articles 12 à 18,

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Rennes, modifié par délibération du Conseil d'administration n°2026-04 du 3 février 2026,

Vu l'arrêté A2026-17 relatif à l'organisation des élections des représentants des étudiantes et des étudiants au Conseil d'administration pour 2026-2027 ;

Vu l'arrêté A2026-19 portant désignation du bureau de vote élections étudiantes au Conseil d'administration pour 2026-2027 ;

ARRETE

Article 1er – Proclamation des résultats

Suite aux élections pour le renouvellement des représentants des étudiantes et des étudiants au Conseil d'administration, ayant eu lieu par voie électronique du 15 octobre 2026 à 9h au 16 octobre 2026 à 13h, sont proclamés les résultats ci-dessous.

Article 2 – Résultat des élections

A l'issue des opérations publiques de dépouillement du scrutin, sont déclarés élus représentants des étudiants au Conseil d'administration de J'IEP de rennes :

Collège 1 :

1) Romane SELVA(1A)
2) Diego JALOUX PEREZ (1A)

Collège 2 :

1) Chloé QUINIO PONDI (2A)
2) Auguste DESOUHANT (2A)
3) Lili PEANT (2A)

Collège 3 :

1) Marie VINET (4A)
2) Enzo CURATOLO (4A)
3) Coline BOUDET (5A)
4) Damien DEVRED (4A)

Article 3 – Saisine de la commission de contrôle des opérations électorales

La commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) connaît de toutes les contestations présentées sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin. Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Les éventuels recours des décisions de la CCOE sont introduits devant le tribunal administratif de Rennes au plus tard le sixième jour suivant la décision de la CCOE

Article 2 - Publication et exécution du présent arrêté

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement et affiché dans le hall des amphis.

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 16 octobre 2026
Le Directeur

19/10

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES
104 Boulevard de la Duchesse Anne
CS 50801
35708 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 84 39 39

Publié au recueil le 19/10/2026
Transmis au recteur le 19/10/2026